

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

2019/066

CONSEILLERS ELUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRESENTS : 20

SÉANCE EN DATE DU 04 AVRIL 2019

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE JEAN DIDOT, MAIRE.

POINT 18 : DIVERS

**4. FIXATION DU LOYER DU LOGEMENT COMMUNAL IMPASSE
« BELLEVUE »**

Le conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de M. le maire,
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des voix,

- décide de fixer à 600 € le loyer mensuel du logement communal (avec garage) sis 9, impasse Bellevue,
- prend acte que les loyers des logements communaux sont actualisés au 1^{er} janvier de chaque année en fonction de l'évolution de l'indice de référence des loyers,
- autorise M. le maire à signer le bail d'habitation de ce logement

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le 12 avril 2019

Pour extrait conforme,
Sarralbe, le 12 avril 2019
Pour le Maire,
L'Adjoint délégué,
Jean-Paul SCHMITT